

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/066**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 16 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION  
D'ENTREPRISES  
1. MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES HIRONDELLES ET DE LA RUE  
DES FAUVETTES**

A la demande de la commune de Sarralbe, la communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences projette de réaliser des travaux d'assainissement dans la rue des Hironnelles et dans la rue des Fauvettes à l'automne 2021. Ces travaux visent à créer un réseau d'eaux usées permettant de raccorder les habitations de ce secteur à la station de traitement des eaux de Willerwald.

Une fois cette phase réalisée, la commune projette d'aménager ces rues qui sont actuellement très détériorées.

Pour mener à bien ce projet, une mission de maîtrise d'œuvre doit être confiée à un bureau d'études.

Son rôle est de :

- concevoir les orientations et plans d'aménagement en respectant les objectifs définis par la ville, dans le cadre classique d'un contrat de type loi MOP,
- réaliser les études nécessaires,
- préparer les dossiers de consultations des entreprises,
- coordonner l'exécution des marchés de travaux et proposer leur réception.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 240 000 €. H.T.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. André MELY, conseiller municipal,  
Suite à une consultation d'entreprises passée sous la forme d'une procédure adaptée,  
Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 28 mai 2021,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des Hironnelles et de la rue des Fauvettes au bureau d'études BEREST pour un montant prévisionnel total de 9 455,75 € H.T. (soit 11 346,90 € TTC) soit un taux de rémunération de 3.9 % sur le montant prévisionnel des travaux estimé à 240 000€ H.T.,

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210615-D2021\_066-DE

- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2021,

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 17 juin 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDIOT